



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 11/24 – MODIFICATION DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DES SERVICES PUBLICS POUR LA REALISATION D'UN CHEMINEMENT PIETON (PMR) A L'ABBAYE DE SILVACANE ET LA MISE EN ACCESSIBILITE DE L'HOTEL DE VILLE

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération n°28/20 donnant délégation au Maire, notamment concernant le dépôt des demandes de subvention.

Dans le cadre de sa politique liée au handicap et à l'accessibilité, la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON souhaite réaliser un cheminement piéton PMR à l'Abbaye de SILVACANE ainsi qu'une mise en conformité de l'accessibilité à l'Hôtel de ville.

L'objectif est de :

- Faciliter pleinement et entièrement l'accessibilité à l'Abbaye de Silvacane dans le cadre des visites guidées, des spectacles... à tous les usagers
- Mettre en conformité les deux ascenseurs existants (Loi Urbanisme & Habitat – Décret Accessibilité n°2008-1325) de l'Hôtel de Ville, ce bâtiment accueillant de nombreux services municipaux, les conseils municipaux et les célébrations des mariages (les salles sont situées au 1^{er} étage)

Considérant que le montant total de cette opération d'investissement est estimé à 300 000 € H.T, selon un échéancier prévisionnel allant de 2024 à 2025,

Considérant que le plan de financement envisagé est le suivant :

Financeurs	Coût Opération	Taux	Montants HT
Cheminement Piéton PMR ABBAYE	227 000, 00 €		
Conseil Départemental		70 %	158 900,00 €
Autofinancement commune		30 %	68 100,00 €
Mise en accessibilité Hôtel de Ville	73 000, 00 €		
Conseil Départemental		70 %	51 100,00 €
Autofinancement commune		30 %	21 900,00 €
TOTAL	300 000 €		300 000.00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

Approuve la réalisation de l'opération relative à la création d'un cheminement piéton PMR à l'Abbaye de Silvacane et de la mise en conformité de l'accessibilité de l'Hôtel de Ville,

Approuve le plan de financement prévisionnel de ladite opération,

Sollicite une subvention du Conseil Départemental au titre de la mise en accessibilité des services publics,

Dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2024.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 21 février 2024



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS